

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

Fidelity Funds

Société d'Investissement à Capital Variable

2a, Rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

R.C.S. B 34036

Avis d'Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra le 3 octobre 2024

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE QUE l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de Fidelity Funds (« la SICAV ») se tiendra le jeudi 3 octobre 2024 à 12 h 00 (heure du Luxembourg) au siège social de la SICAV. Les Actionnaires seront invités à participer à l'Assemblée générale annuelle pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

- Point 1** Présentation du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice annuel clos le 30 avril 2024.
- Point 2** Présentation du Rapport des Réviseurs d'entreprises pour l'exercice annuel clos le 30 avril 2024.
- Point 3** Approbation de l'État de l'actif net et de l'État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice financier annuel clos le 30 avril 2024.
- Point 4** Quitus du Conseil d'Administration pour l'exécution de son mandat pour l'exercice annuel clos le 30 avril 2024.
- Point 5** Réélection de neuf (9) Administrateurs, plus précisément élection/réélection des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2025 :
- i. M. Jeffrey Lagarce
 - ii. Mme Anouk Agnes
 - iii. Dr Yousef Al-Awadi
 - iv. M. Romain Boscher
 - v. M. Didier Cherpitel
 - vi. Mme Carine Feipel
 - vii. Mme Anne Richards
 - viii. M. Jon Skillman
 - ix. FIL (Luxembourg) S.A., en qualité d'Administrateur social
- Point 6** Approbation de la rémunération des Administrateurs pour l'exercice annuel clos le 30 avril 2024.
- Point 7** Réélection de Deloitte Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2025.
- Point 8** Approbation du paiement des dividendes pour l'exercice annuel clos le 30 avril 2024 et déclaration des dividendes pour l'exercice financier annuel clos le 30 avril 2025.
- Point 9** Prise en considération de tout autre sujet présenté dans les formes à l'Assemblée.

Sous réserve des limites imposées par les Statuts de la SICAV eu égard à la détention d'Actions par des Personnes des États-Unis ou des personnes qui détiennent un bloc représentant plus de trois pour cent (3 %) des Actions en circulation, chaque Action donne droit à un vote. Les Actionnaires sont invités à voter par procuration.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle et, sauf indication contraire, toutes les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées n'incluront pas le vote afférent à des Actions au titre desquelles l'Actionnaire n'a pas pris part, s'est abstenu ou a voté par un bulletin blanc ou nul. Chaque Action de la SICAV compte pour un vote à l'Assemblée, quelle que soit la

valeur de cette Action.

30 juillet 2024

Sur ordre du Conseil d'Administration